



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

SOIXANTE-NEUVIEME SESSION

RESOLUTION No 909 (LXIX)

(adoptée par le Conseil à sa 402ème séance, le 30 novembre 1994)

DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES

Le Conseil,

Rappelant sa résolution No 827 (LXIII) du 27 novembre 1991 concernant la nomination des commissaires aux comptes,

Ayant reçu et examiné le document MC/1812, soumis par le Directeur général, sur la désignation des vérificateurs externes des comptes,

Ayant pris en considération les commentaires et recommandations du Sous-Comité du budget et des finances (MC/1824) et du Comité exécutif (MC/1829),

Décide de reconduire la Cour des comptes d'Autriche dans son mandat de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation pour les années 1995, 1996 et 1997.